

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : LA FRANCE À LA TRAINÉ

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Alors que les organisations syndicales négocient un nouvel accord égalité au niveau Fonction publique et la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale, les annonces du gouvernement vont à l'encontre de toute avancée. L'écart salarial reste le même, les femmes ont toujours autant de mal à accéder aux postes rémunérateurs, le plancher reste collant sous les pieds des AESH à qui le Sénat vient de refuser l'opportunité d'avoir un réel statut, les employeurs ne sont pas sanctionnés et désormais même les ASA sont dans le viseur du gouvernement.

A l'heure où l'extrême-droite, ennemie des droits des femmes et des minorités, agit de manière décomplexée et en toute impunité, faisons de ce 8 mars un moment fort pour revendiquer l'égalité réelle, enjeu social et démocratique.



TRANSPPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE : UN ENJEU D'ÉGALITÉ

La directive européenne du 10 mai 2023 dite directive sur la transparence salariale a pour objectif de renforcer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes « à travail égal ou de valeur égale ». La date de transposition par les états membres est fixée au 7 juin 2026 au plus tard, mais la valse des gouvernements depuis 2023 a grandement retardé les travaux des deux instances chargées de proposer l'adaptation de la loi française : la Direction Générale du Travail pour les employeur·euses privé·es, et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour les administrations publiques.

Pour ce qui concerne la Fonction publique, un des points bloquants reste sur l'article 4 de la directive que la DGAFP ne souhaite pas transposer. Il s'agit de l'article sur **la valeur égale du travail**, notion que la CGT défend depuis de nombreuses années. Contrairement à ce que soutient la DGAFP, le Code général de la Fonction publique ne contient pas cette notion, il affirme uniquement l'égalité de traitement qui repose d'abord sur les grilles indiciaires. Or nous le savons, les écarts apparaissent au niveau des primes et indemnités, des déroulements de carrière et de l'accès aux emplois à responsabilité. Cette notion de « valeur égale » permettrait de corriger les biais discriminatoires directs ou indirects. Un autre point d'attention de la CGT repose sur le statut des agent·es. Le gouvernement souhaite différencier les titulaires et contractuel·les, et donc ne pas permettre la transparence, et la comparaison, des rémunérations entre les deux groupes. **La CGT Éduc'action revendique la titularisation des contractuel·les sans condition de concours, et donc que tous les personnels bénéficient des mêmes dispositions.**

La concertation en cours nous fait craindre une mise en œuvre au rabais et une grave occasion manquée. La CGT revendique **l'application réelle de sanctions** dissuasives pour les employeurs publics qui ne respecteraient la loi, et la **transposition de la notion de « valeur égale »**, telle que définie par la directive européenne, dans la loi française.

LA VALEUR ÉGALE, C'EST QUOI ?

« Sont considérés comme ayant une valeur égale, les travaux qui exigent un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse ».
Art. L.3221.4 du Code du travail

AESH : MAINTIEN DANS LA PRÉCARITÉ D'UN MÉTIER ULTRA FÉMINISÉ

En rejetant en tout début d'année la revendication d'un statut de catégorie B pour les AESH, le Sénat assume ouvertement de maintenir 134 800 agent-es dans la précarité, dont plus de 126 700 femmes, la profession étant féminisée à hauteur de 94%.

Reconnues comme essentielles dans la mise en œuvre de l'école inclusive, les AESH font pourtant face à des contrats instables, des temps incomplets, des salaires qui ne permettent pas de vivre dignement et une grille indiciaire indigente : à peine

200€ après 30 ans pour les personnels travaillant à 62%, qui représentent la majorité des situations. Sans perspective de carrière, elles évoluent dans des conditions de travail extrêmement dégradées dont la pénibilité est ignorée alors que les accompagnements sont complexes, les responsabilités croissantes, les déplacements multiples et la charge émotionnelle forte.

Il est urgent et fondamental que les AESH obtiennent la reconnaissance qui leur est due et que **leurs qualifications professionnelles soient rémunérées à leur juste valeur**. Cela passe par la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B !



MENACE SUR LES ASA

Dans les tiroirs de la DGAFFP : la baisse du nombre de jours « enfants malades » et notamment la suppression de disposer de jours supplémentaires si l'autre parent n'en dispose pas (ou moins de 6 jours).

LA LUTTE CONTRE LE SEXISME : UNE NÉCESSITÉ POUR GARANTIR LES DROITS DES FEMMES

Alors que le rapport du Haut Conseil à l'Égalité sur l'état des lieux du sexisme en France alerte sur la montée des masculinismes et qu'un tiers des répondant-es à l'enquête « Baromètre Sexisme » considère que le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société, la CGT Éduc'action réaffirme son engagement en faveur de l'égalité.

Le sexisme, qu'il soit paternaliste et socialement accepté, ou hostile, est l'expression d'un système patriarcal qui maintient les femmes ou les personnes perçues comme telles sous la domination des hommes. Entretenant et se nourrissant des inégalités, il s'inscrit dans les prémices d'un continuum de violences dont le parachèvement est le féminicide.

S'exprimant dans toutes les sphères de la vie, il est le ferment de discriminations et de hiérarchisations qui n'ont pas leur place dans le projet de société que nous portons.

La lutte contre le sexisme doit être menée partout, tout le temps et n'est pas à géométrie variable.

Sur nos lieux de travail, dans nos pratiques professionnelles, dans nos échanges avec nos collègues comme avec nos élèves, nous nous devons de poursuivre ce combat !

La CGT Éduc'action revendique la mise en œuvre réelle de la formation de tous les personnels pour l'application du programme d'EVAR-S.

**LA CGT ÉDUC'ACTION APPELLE À LA GREVE FÉMINISTE,
À SOUTENIR LES GRÉVISTES DU 8 MARS ET
À PARTICIPER AUX MOBILISATIONS AUTOUR DE CETTE DATE**



CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL



www.cgteduc.fr



0155827655



unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgt_educ



@cgteducation